

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Laura Soucy

<https://www.cadre21.org/membres/bee0c289d5d0ae5060938b22>

Date d'obtention : 2023-06-26 15:02:37

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 1 - Explorateur

**Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?**

Lorsque je suis en présence de partage de photos intimes, je dois toujours me fier à la trousse sextos, afin de diriger mes interventions.

La trousse sert d'outils afin de bien cibler si nous sommes en présence d'un acte malveillant ou non.

**Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?**

Je vois le partage de photos intimes d'une autre façon. De plus, ça me permet de mieux comprendre le travail des policiers. Je serai également plus alerte lorsqu'une jeune me confie qu'elle a partagé des photos intimes. Aussi, je serai plus neutre dans ma façon de faire mes interventions.

**Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?**

À la façon dont je vais poser mes questions. Le but est d'être le plus neutre possible. De plus, je ferai également des interventions de prévention, afin de ne pas se rendre à la trousse sextos.